

ACCA BISCARROSSE
544 avenue de la côte d'argent
40600 BISCARROSSE
Tél. 07.69.44.19.94
contact@accabiscarrosse.fr
www.accabiscarrosse.fr

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture de la GIRONDE
2 Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX CEDEX

Biscarrosse, le 21/04/2024

LRAR

Copie : Mme la Députée G. DARRIEUSSECQ
Copie : M. le Président du Conseil Régional A. ROUSSET
Copie : M. le Président du Conseil Départemental X. FORTINON
Copie : Mme la Présidente de la Com Com F. DOUSTE
Copie : Mme le Maire de Biscarrosse H. LARREZET

Objet : Introduction de buffles d'eau dans la réserve du Cousseau

Monsieur le Préfet,

C'est avec une certaine surprise que je viens de lire la série d'articles du Sud-Ouest ci-joints et d'autres publications ci-dessous relatant l'arrivée sur l'étang du Cousseau d'un troupeau de buffles d'eau pour compléter et intensifier l'action des vaches marines.

Ces animaux asiatiques étant utilisés pour pâturer les prairies inondées toute l'année, je vous saurai gré de me communiquer le plan de gestion qui a prévalu pour l'autorisation de leur implantation.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2021, pour répondre à la problématique de la mairie de Biscarrosse qui n'arrivait plus à entretenir le marais du Lac Nord de la commune, les chasseurs de l'ACCA se sont associés à l'ACGELB qui entretient les marais du Lac Sud et la Fédération des chasseurs des Landes qui gère une trentaine de zones humides dans le département pour une superficie de plus de 2.000ha.

Une convention avait même été élaborée avec la mairie dans le cadre des mesures compensatoires au réaménagement du port de Navarrosse et les financements trouvés pour accueillir un troupeau d'une dizaine de vaches marines sur les 60 hectares de ce marais.

Or, cette action a été refusée par la DREAL, sur les conseils du CBNSA, dans le cadre du Plan National d'Actions « en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde » au prétexte que ces animaux, présents uniquement en été, allaient pacager et piétiner les gazons subaquatiques à isoète de Bory et Lobélie de Dortmann.

Je suppose donc que le PNA n'est plus d'actualité.

Il serait en effet curieux que la vérité en deçà de la frontière Landes-Gironde soit une erreur au-delà. A moins que les chasseurs de Biscarrosse soient moins influents auprès des services de l'Etat que la

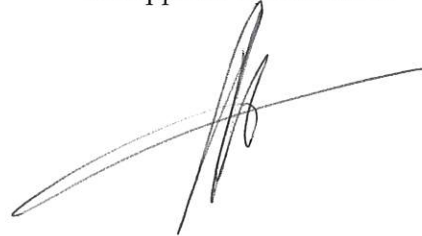


Sepanso.

Nous sommes même prêts à envisager d'adopter cette espèce exotique si cela peut permettre de contenter vos services, renaturer le marais et également préserver des risques d'incendie les campings situés de part et d'autre du terrain en question.

Dans l'attente de ce plan de gestion ou de l'arrêt immédiat de l'introduction des buffles dans la réserve du Cousseau, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président
Philippe CHAUDERON



<https://www.leparisien.fr/gironde-33/un-lacher-de-buffles-deau-en-gironde-pour-preserver-le-marais-de-cousseau-14-04-2024-7FW7ACZF05B4TDLM7DVZEVZ6MY.php>

<https://reporterre.net/Les-voila-Huit-buffles-reintroduits-dans-les-landes-de-Gascogne>

https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/biodiversite/biodiversite-des-buffles-ingenieurs-du-paysage-dans-les-marais-de-gironde_6484607.html

